

LES GORRATY

28 avril 2016

Les **GORRATY**, dont le patronyme est parfois graphié **GORRA**, semble faire souche au début du XVII^e, à Saint-Jean-le-Vieux où elle a joué un rôle important dans la vie locale en contractant des alliances de choix, sans néanmoins jamais accéder à la noblesse comme ce fut le cas de plusieurs autres familles de notables locaux. Les GORRATY furent praticiens¹, notaires, marchands, maîtres chirurgiens², aubergistes et propriétaires terriens. Ces petits bourgeois de province des XVII^e et XVIII^e ont produit de nombreux actes notariés relatifs au traitement de leurs affaires courantes. Parmi eux, trois documents ont particulièrement retenu notre attention. Nous les avons fait suivre de la généalogie des familles, permettant de situer les personnages dans le temps.

L'étudiant fauché

Dans le protocole de l'année 1678 du notaire François Gaspard GORRATY³, se trouve insérée en guise de marque-page, une lettre d'un étudiant en anatomie à Montpellier, signée GORRATY et datée de 1696. Cette feuille écrite recto-verso, partiellement déchirée, comporte une signature très semblable à celle de l'adulte Anthelme GORRATY, le « G » et les lettres « r » étant tracées de manières identiques. Il s'agirait donc d'une lettre émanant du fils aîné du notaire précité, ce qui n'a rien d'étonnant, compte tenu de son emplacement. Voici donc un aperçu de la vie d'un jeune homme, parti étudier l'anatomie dans la prestigieuse faculté de Montpellier, fin du XVII^e siècle :

De Montpellier le 12 octobre 1696

Mon cher père

je vous ay escrit par mon cousin Bulifon⁴ qui est venu en ce pays et qui ny a pas fait un long sejour, mais comme je vois que vous ne me faites aucunes responce je crains qu'elle ne vous aye pas encore esté rendüe, c'est pourquoy je vous escri par la poste estant la commodité la plus seure pour vous assurer de mes respects et pour vous prier de ne tirer aucune peine de moy pendant que je resterais à Montpellier car jay eu le bonheur d'antrer chez le plus honnête homme que j'ay encore connu et qui me lesse autant de liberté qu'il ny en faut pour aller apprendre l'anatomie, et monsieur Maron me vient prendre tous les jours pour y aller ensemble. L'on prend un escus neuf par mois ; en entrant je donnay demis Louis qui me restoit mais comme je n'ay plus que jusque à la fin de ce mois à y aller sans payer derechef je vous prie de m'envoyer quelque argent pour la fin de ce mois et que pour une bagatelle je ne perde beaucoup en ne voyant faire les demonstrations qui se seront pendant cet hyver, estant la saison la plus propre car en esté on ne scauroit rien faire à cause des grandes chaleurs et

1 **Praticien** : « celui qui sçait le stile, l'usage du barreau, les formes, les procédures, etc. »(Dic. de Trévoux). Juriste qui connaît le droit, la jurisprudence et la Justice.

2 **Chirurgien** : « Celui qui sçait la chirurgie, & qui fait les opérations ; qui saigne, qui panse les plaies ... Un bon chirurgien doit être excellent anatomiste » (dic. de Trévoux).

3 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1573.

4 Il pourrait s'agir d'Antoine Bullifon, fils d'Antoine et Jeanne Gorraty, son aîné de quelques années.

ainsi je veux tacher de mieux employer le temps que je n'ay fait pour le passé et je n'ay autre regret que de celui que j'ay si malheureusement perdu à St Jean le Vieux, mais n'importe, c'est une chose faite maintenant j'espère que par la grande application et assiduité que je veux faire à l'avenir je recouvreray ce temps avant que de sortir de Montpellier, espérant d'en sortir un peu mieux perfectionné que je ne l'estois lorsque je suis venu, pourveu toutefois que vous me vouliez un peu aidé, car pour apprendre il en coute et les gains que l'on fait dans les boutiques de Montpellier ne sont pas capables de fournir à tout car ils sont si petit qu'il n'en vaut pas la peine d'en parler et les maistres veulent que l'on se tiennent toujours propres encore que je le sois assez, m'estant fait faire un habit qui est fort propre, mais il me coute bien chair et je ne scavois ce que s'estoit que de se faire habiller mais je le scay bien maintenant vous assurant que après que je me suis acheté ce qui m'estoit le plus nécessaire et n'ay pas grand chose de reste, mais j'en ay eu jusques à présent pour me servir. Je n'ay pas veu mon oncle depuis que j'arrivay que ne fit aucun semblant de moy il a fait dire de l'aller voir mais je n'ay pas si peu de cœur après une semblable action mon cousin me vient voir quelques fois. J'ai veu aussi monsieur Bertrand qui m'a fait mille honestetés, il me vouloit bien donner de l'argent mais je n'en ay voulu prendre sans vostre consentement. Je vous diray que depuis la foire de Beaucaire j'ay esté attaqué d'une sciatique qui m'a incommodé beaucoup m'empechant presque de marcher l'on me conseille d'aller prendre des bains à Valeruc⁵ ce qu'il me faudra faire si cela continue n'estant éloigné qu'à six lieues dicy. Je vous prie de saluer ma mère mon frère le prestre⁶ et toute la maison à qui je suis comme à vous mon cher père.

Vostre très humble et obéissant fils Gorraty

[En marge droite :]

... languir s'il vous plait à recevoir de vos nouvelles

... monsieur Chamotin en rue de Leguillerie⁷

Anthelme GORRATY n'a pas encore atteint sa majorité de vingt-cinq ans lorsque son père décède en 1698. Il s'allie en 1700 à la famille Leclerc d'Ambérieu-en-Bugey en épousant Anne à Ambronnay, puis mène une vie de Bourgeois à Saint-Jean-le-Vieux où il décède en 1763.

Larcin et poires au pot

À la fin du protocole des années 1698-1702⁸, M^e François GORRATY a fait figurer le brouillon d'une plainte adressée au procureur de Varey, faisant suite au chapardage de ses poires. À cette époque de misère, le vol de nourriture était monnaie courante, parfois organisé, ce qui conduira à la création des garde-messiers⁹, précurseurs des garde-champêtre. La recette des poires au pot n'y est pas décrite ici, mais le contenu du texte est succulent !

5 Comprendre *Balaruc* qui se situe à 24 kilomètres au sud-ouest de Montpellier.

6 Son frère Jérôme.

7 Probablement l'adresse de son logeur.

8 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1585, dernier folio.

9 **Garde-messier** : habitants nommés en assemblée, chargés de surveiller les cultures, prévenir ou dénoncer les larrons au procureur fiscal.

Monsieur Monsieur¹⁰ le juge ordinaire civil et criminel de la baronnie et mandement de Varey,

Supplie humblement¹¹ Me François Gorraty notaire royal de St Jean le Vieux et vous remontre que l'on a jamais veu un sy grand désordre dans la terre de Varey comme à present il se pratique tant par plusieurs chefs de famille que leurs enfans à derosber les fruitz des arbres nonobstant les deffences qui s'en publient annuellement sous l'hasle de St Jean le Vieux par les Sieurs officiers locaux dudit lieu qui portent deffences à toutes personnes quelz quilz soient d'aller par dessous les arbres d'autrui à intention de retirer les fruits comme noix, poires, pommes, chataignes et autres que premierement le maitre propriétaire nait cueilly et abbattu les noix poires et pommes à peyne de dix livres d'amende et donc puny comme larrons en déclarant que où les enfans fillies ou fournisseurs se treuveront en telle faute les pères et mères et maitres en repondront par procès en tort ordinaire en propre et privément. Il se rancontre donc que le suppliant tient de ferme du seigneur du Chastelard tous les fonds qu'il a riesre ledit St Jean le Vieux dans lequel il y a une terre de huit mesures apelée en Boler où il se treuve quil y a un poirier et que les fruitz d'iceluy ont été volés. Le suppliant en en voulant scavoir des nouvelles il auroit aprit que cestoit le fils de Pierre Billion de St Jean le Vieux lequel avec un sac on auroit treuvé sur ledit poirier ou il fut interrogé, de ce qu'il en vouloit faire, dit quil les voulait faire cuire au pot que son pere luy commandoit de n'esparagner point les raisins poires pommes et autres fruitz d'autrui pourveu quil conservent celles de sondit père, et quil avoit quité ledit St Jean le Vieux pour aller à lendroit où ils sont affin d'etre plus commodes à commettre telles actions, ce que ledit Me Gorraty ne pouvant tolerer conclud¹².

A ce monsieur, qu'il vous plaise informer du contenu en la presente circonstances et dependances pour y estre pourveu, déclarant ledit suppliant quil soit partie au procès et offre de produire terme, toutesfois sans ladjonction du Sr procureur fiscal, auquel ledit suppliant laisse et fera justice.

L'inventaire

Après avoir vécu pendant treize années hors du foyer paternel, Pierre GORRATY retourne en 1769 habiter dans une pièce de la maison de son père, avec sa seconde femme Françoise Gros et leur fils aîné Pierre. Elle est enceinte de leur troisième enfant, le second étant décédé. Pour éviter la confusion qui arriverait lors du décès de son père, il décide de faire répertorier tous ses biens apportés sous le toit paternel : l'essentiel de l'équipement d'une famille de petit bourgeois.

Inventaire des effetz de Sieur Pierre Gorraty marchand de St Jean le Vieux¹³

-
- 10 Manière de rédiger la suscription d'une lettre à cette époque, le premier « Monsieur » étant un terme d'honneur. Pour s'adresser à un conseiller du roi la formule était « Monsieur Maître » (Dic. de Trévoux).
- 11 La formule qui était utilisée pour présenter des requêtes à des juges et se construisait de cette manière : « Supplie humblement untel, dit... », untel étant le suppliant (Dic. de Trévoux et Répertoire universel et raisonné de jurisprudence de M. Guyot, 1777).
- 12 **Conclud** : suppose.
- 13 Source : Archives départementales de l'Ain, Me Ravier, 3E 1640, f°176.

Pardevant le notaire royal réservé pour St Jean le Vieux soussigné fut présent Pierre Gorraty marchand audit lieu, fils d'autre Sr Pierre Gorraty Me Chirurgien au mesme endroit, lequel nous auroit dit qu'il est séparé d'habitation d'avec sondit pere dez environ treize ans qu'il se mariat et en sorty, estant resté en son particulier depuis que comme il est dans le dessein de retourner demeurer dans la maison de sondit père du consentement & agrément d'iceluy, il ne peut & ne voudrait sans auparavant faire constater des meubles effectz et denrées qu'il y portera pour qu'en cas de mort il ny ayt paine de confusions entre, ce qui dépendra de la maison paternelle & ce qu'aura porté ledit sieur Gorraty. Pourquoy il nous auroit requis de prendre inventaire de ce quy luy appartient & qu'il y placera en y entrant, à quoy procédant nous avons veû nous a esté représenté que ledit Sieur Pierre Gorraty fûz à riere luy les effectz luy appartenant : un cheval poil blanc agé d'environ neuf ans, un chariot à quatre roües ferrées de vieux fert, néantmoins en estat, une couverture de chariot propre à passer la prise¹⁴, une charrette sans roüe, deux enrayeux¹⁵ de fert, & les arnois¹⁶ pour un cheval, plus dans la chambre qu'il occupe un lict bois noyer en menuiserie à quattres colonnes, ayant son ciel¹⁷ en sappin garny d'un tour de serge¹⁸ grise, d'un mattelat, d'une couverture piquée de couleur rougeastre & une autre mauvaie de bourre, sa pailasse d'ossier¹⁹ & traversin avec son fond, plus sept draps de lict en tout, vingt aulnes de toile mêlée de rittes²⁰ et d'estoupe²¹ de trois quarts de largeur, une patière²² bois noyer avec son couvercle en cerisier de quatre pieds et demi de long en menuiserie, une petite table ayant un tiroir, le tout en noyer un peu plus longue que large en menuiserie, trois cheses²³ de moyenne hauteur en menuiserie bois noyer un chauderon en cuivre rouge de teneur environ de deux sceaux, un chauffe lict mesme cuivre bon & assez grand, un bassin mesme cuivre, avec son ance de moyenne grandeur, une poile de cuivre jaune de teneur de deux écuellées, une poile noire à frire de moyenne grandeur, un plat de fayance assez grand propre à faire la barbe, une eguire²⁴ de mesme mestail, un chandellier d'estaing d'environ neuf pouces, un mauvais carton à tenir un chapeau dans lequel il s'est trouvé dix moyens livres de dévotion, un autre carton à coufures²⁵ dans lequel il y a une bouteillie de verre bonne à tenir du vinaigre de teneur de trois posts, trois cruches en terre rouge propre à tenir de l'huyle, une pince à feu médiocre, un chenet à boucle petit pouvant peser cinq à six livres, des fourchettes à feu médiocres, une escumoire moyenne, un soufflet pour le feu, my usé, une teste de bois à monter les coeffes²⁶ de femme, un mortier de bois avec son pilon, neuf bouteilles de verre tant petites que grandes et neuf grands gobelets, une grande phiole de verre et quatre petites, un fert à passer le linge, des paillaz à porter le pain au four, un berceau d'enfant avec un tapis pour couverture de tapisserie de Nantuaz, un tapis vert et un petit d'indienne, un tamis my usé,

14 **Passer la prise** : repriser.

15 **Enrayeux** : enrayoir, sabot de frein.

16 **Arnois** : harnais.

17 **Ciel** : sorte de dais posé sur quatre colonnes.

18 **Serge** : laine tissée.

19 **Pailasse d'ossier** : désigne probablement une natte d'osier.

20 **Ritte** : ou rite, filasse de chanvre peigné de première qualité et la plus fine, la seconde étant l'étoupe.

21 **Estoupe** : étoupe, sous produit fibreux de chanvre ou de lin. Voir Ritte ci-dessus.

22 **Patière** : maie, pétrin.

23 **Cheses** : chaises.

24 **Eguire** : aiguière, pot à eau, avec bec et anse.

25 **Coufure** : coiffeure, coiffure pour dame

26 **Coeffe** : ou coiffe, couverture légère de la tête.

une petite ayant au devant un verre, un arrosoir pour la maison quand on veut balheyer en fer blanc, un crochet²⁷ portant cinquante-trois livres, un panier à tenir de la vaisselle, une contoise en mauvais estat, six fourchettes de fest, sept cüillières d'estaing douze assiettes de fayance, deux en...elles et quatre de terre, un plat à soupe, un saladier & un à ragout en fayance, un rouet à filler, un petit miroir, en cadre pein, un panier d'osier tout neuf, six pots de terre à tenir le lait, deux petites lampes de fer blanc à mettre sur un chandellier, un plat de terre à salade médiocre, deux pioches, une berce²⁸ neuve, un trident, une coignée²⁹, et un hachon³⁰, un demy sceau de bois sappin à tirer les vaches, un couteau à hacher la viande & des servantes à hoster les pots du feu, une sache de quatorze à quinze bichettes en grosse toile, six sacs de teneur de dix coupes tout en toile simple que cordée, un petit cercleret³¹ de fert, une tarière de moyenne grosseur, les duelles d'un tonneau que l'on peu faire refaire, une sivière à bras asses bonne, un vase en bois propre à faire manger l'avoine à un cheval, un moyen cuvier de sappin asses bon, et finalement un garde robbe en noyer à deux portes ferré & fermant à clef en bon estat de cinq pieds et demy au moins d'hauteur & de quatre pieds et demy environ de large, dans lequel sont enfermés les habits, linges nippes & hardes tant dudit sieur Gorraty que de la Demoiselle Gros sa femme & de leurs enfants avec cinq médiocres planches tant en chene qu'en peuplier, lesquels effets ne peuvent valloir que la somme de deux cenx quatre vingt dix livres, qui sont tous les effetz que ledit sieur Gorraty veut placer chez sondit père, et que les cas arrivant il propteste de repeter comme luy appartenanz en propre les ayant achetés ou provenant de sa première femme. De quoy il nous a requis acte à luy octroyer pour servir & valloir ce que de raison. Fait leu et passé audit St Jean le Vieux dans la chambre habitée par ledit sieur Gorraty de la maison qu'occupe le Sieur Jacquet marchand environ à midy, l'an mil sept cents soixante-neuf & le vingthitiesme jour du mois de juin, en présence dudit sieur Jean-Claude Jacquet & de Sieur Louis Volusant Me mattellasier de St Denis demeurant audit st Jean le Vieux temoins requis qui ont signé avec ledit Sr Gorraty [signé :] Gorraty, Jacquet, Louis Volusant, Ravier notaire royal Controlé à St Jean le vieux le 2 juillet 1769
Reçu trente-neuf sols, [signé :]Devouton



Un « crochet » désigne localement une balance romaine où l'on suspend la marchandise à peser

27 **Crochet** : nom donné localement à la balance romaine, toujours en usage.

28 **Berce** : bêche.

29 **Coignée** : cognée, grande hache à long manche servant à l'abattage des arbres.

30 **Hachon** : terme local désignant une petite hache.

31 **Cercleret** : ou sarcleret, sarcloret en Suisse, sorte de houe, serfouette ; vient du verbe sarcler : ôter les mauvaises herbes.

Bien qu'il soit normal à cette époque qu'une famille de petits bourgeois n'occupe qu'une seule pièce pour son logement, Pierre GORRATY a certainement par la suite dû réviser la taille de son habitat, pour l'ajuster au nombre croissant de sa progéniture qui atteint une bonne douzaine d'enfants viables, sa femme ayant accouché au moins dix-neuf fois !

Généalogie

Claude Sébastien GORRATY est le plus ancien des membres, connu comme praticien. Son testament³², daté du 27 juin 1642, révèle d'une part son mariage avec Lucrece RAYMOND antérieurement décédée et inhumée dans le cimetière de Saint-Jean-le-Vieux au tombeau de feu Pierre MERMAND ancien notaire, et d'autre part, il énumère ses enfants héritiers. Leurs qualités et le nom des conjoints sont précisés dans le partage qui ne se fit que le 29 janvier 1650³³.

- 1-1- **Benoît GORRAY**, notaire royal et greffier de Varey ;
- 1-2- **Jacques GORRATY**, maître chirurgien ;
- 1-3- **Anastasie GORRATY**, mariée à Prosper POGUET CLARET de Cheminant ;
- 1-4- **Clauda GORRATY**, mariée à Gaspard GUINARD DIT CHAZELLE de St Jérôme ;
- 1-5- **Anne GORRATY**, mariée à Philibert BOSSU, dont le père était boulanger au Bourg de Varey ;
- 1-6- **Laurence GORRATY**, probablement célibataire.

La descendance comporte donc deux branches agnatiques, celle de Benoît et celle de Jacques.

Branche de Benoît, celle des juristes

1-1- **Benoît GORRATY**, notaire de 1624 à 1668, greffier de Varey, contrat de mariage du 19 octobre 1632³⁴ avec **Sibylle FORNIER ROSSET**, décédé en 1669, dont :

- 1-1-1-**François Gaspard GORRATY**, notaire royal de 1670 à 1696, décédé le 18 avril 1698 à Saint-Jean-le-Vieux, marié avant 1669 à **Denise BRET**, décédée au même lieu le 14 mars 1719 à l'âge d'environ 90 ans, dont :
 - 1-1-1-1- **Anne Claudine GORRATY**, née le 30 mars 1669 à Saint-Jean-le-Vieux ;
 - 1-1-1-2- **Anthelme GORRATY**, né le 12 mars 1677 à Saint-Jean-le-Vieux, épouse **Anne LECLERC** à Ambronay le 21 juillet 1700, bourgeois à Saint-Jean-le-Vieux où il décède le 9 août 1763, dont :
 - 1-1-1-2-1- **Claude Isaac GORRATY**, né le 21 septembre 1701 à Saint-Jean-le-Vieux, décédé le 1er octobre 1701, âgé de 10 jours ;

32 Source : Archives départementales de l'Ain, Me Pompée Fornier, 1642-3E 1527, f°235-*Testament de Me Claude Sébastien Gorra praticien de St Jean le Vieux.*

33 Source : Archives départementales de l'Ain, Me Pompée Fornier, 1650-3E 1533, f°202-*Partage entre les frères et sœurs Gorraty.*

34 Source : Archives départementales de l'Ain, Me Pompée Fornier, 1632-3E 1520, f°483-*Mariage entre Me Benoict Gorraty notaire royal et greffier de Varey, d'une part, et Sibille Fornier Rosset d'autre.*

- 1-1-1-2-2- **Marie GORRATY**, née le 3 novembre 1702 à Saint-Jean-le-Vieux, mariée le 4 mars 1726 à **Joseph MATHIEU**, contrôleur des actes notariés à Saint-Jean-le-Vieux, fils du notaire Jean MATHIEU ;
- 1-1-1-2-3- **Jeanne Philiberte GORRATY**, né le 28 décembre 1704 à Ambérieu-en-Bugey, mariée à Saint-Jean-le-Vieux le 13 janvier 1739 à Gaspard CATIN praticien de Jujurieux ;
- 1-1-1-2-4- **Claude Joseph GORRATY**, né le 10 janvier 1706 à Saint-Jean-le-Vieux, marié à Saint-Jean-le-Vieux à **Françoise de LUZINE** le 13 septembre 1726, notaire royal à Saint-Jean-le-Vieux de 1741 à 1765. Son successeur Gabriel JORNET achète sa maison en 1767 ;
- 1-1-1-2-5- **François GORRATY**, né le 21 novembre 1707 à Saint-Jean-le-Vieux, décédé le 29 août 1708 à l'âge de 9 mois ;
- 1-1-1-2-6- **Marie Anne GORRATY**, née le 24 avril 1710 à Saint-Jean-le-Vieux
- 1-1-1-2-7- **Louise Françoise GORRATY**, née le 17 septembre 1711, décédée le 17 décembre 1711 à Ambérieu-en-Bugey à l'âge de 3 mois ;
- 1-1-1-3- **François GORRATY**, praticien en 1688, notaire de 1697 à 1743, décédé le 24 janvier 1748, marié à **Antoinette BILLARD** veuve du notaire Antoine RIVAT le 30 janvier 1695 à Saint-Jean-le-Vieux, dont :
 - 1-1-1-3-1- **Jérôme GORRAY**, né à Saint-Jean-le-Vieux le 27 février 1696, décédé le 29 avril 1700 à l'âge de 4 ans ;
 - 1-1-1-3-2- **Anne Marie GORRAY**, née à Saint-Jean-le-Vieux le 2 juillet 1699, mariée à **Gabriel DECROSO**, procureur en la Justice de Pont d'Ain, le 25 août 1721 ;
 - 1-1-1-3-3- **Louise Georges GORRAY**, née le 23 octobre 1700, mariée à **Joseph COUCHAUD**, Châtelain de la Cueille, le même jour que sa sœur.
- 1-1-1-4- **Jérôme GORRATY**, curé de la paroisse de Saint-Jean-le-Vieux en 1696 ; chanoine à Poncin, il teste, malade le 23 août 1699.

Branche de Jacques GORRATY, celle des commerçants

1-2- **Jacques GORRATY**, maître apothicaire³⁵ et chirurgien, accessoirement co-fermier des dîmes pour l'Abbé d'Ambronay, décédé le 21 juillet 1694, contrat de mariage du 21 août 1645³⁶ avec **Sibille CALAMARD**, dont :

- 1-2-1- **Claudine GORRATY**, née vers 1643, mariée à **François BRUNOD** marchand d'Ambronay avant le 30 août 1684³⁷, décédée à Ambronay le 21 septembre 1728 à l'âge de 85 ans ;
- 1-2-2- **Joseph GORRATY**, prêtre, promis aux ordres de prêtrise avant 1684 ;

35 **Apothicaire** : préparateur des remèdes de médecine. Dans son testament Jacques Gorraty lègue à sa femme sa boutique et tout le nécessaire à la fabrication des cierges.

36 Source : Archives départementales de l'Ain, Me Pompée Fornier, 1645-3E 1529, f°212 – *Mariage Jacques Gorraty cirrugien de St Jean le Vieux et Sibille Callamard dudict lieu.*

37 Source : Archives départementales de l'Ain, Me Antoine Fornier, 1684-3E1557, f°323 – *Testament de Jaques Gorraty maître chirurgien.*

- 1-2-3- **Jean-François GORRATY**, né vers 1649, apothicaire, marié à **Marguerite GUYARD** d'Ambronay le 16 octobre 1684, décédé à Ambronay le 6 février 1729 à l'âge d'environ 80 ans ;
 - 1-2-3-1- **Charlotte Angélique GORRATY**, née le 19 mars 1693 à Ambérieu-en-Bugey, mariée à Ambronay le 30 août 1729 à **Claude Antoine MILLET** de Lagnieu, décédée le 1^{er} juin 1755 à Lagnieu ;
 - 1-2-3-2- **Gabrielle GORRATY**, née le 1^{er} mars 1697 à Ambronay, mariée à Ambérieu-en-Bugey le 12 février 1720 à **Nicolas DUBLEZ**, de Saint-Quentin ; remariée 4 novembre 1760 à Ambérieu-en-Bugey **Pierre MARCHAND** de Flandres, décédée le 6 juin 1770 à Ambérieu-en-Bugey ;
 - 1-2-3-3- **Joseph GORRATY**, né le 5 septembre 1700 à Ambronay, marié à Ambronay le 7 février 1730 à **Françoise BLANC** ;
 - 1-2-3-4- **Marie Josèphe GORRATY**, née à Saint-Jean-le-Vieux le 19 mars 1708, mariée à Ambronay le 17 février 1733 à **Thomas Hyacinthe MARBOZ** de Bourg-en-Bresse ;
 - 1-2-3-5- **Jeanne Marie GORRATY**, née à Ambronay le 28 décembre 1702, mariée à Ambronay le 22 septembre 1739 à **Pierre BOSSON** de Seyssel, décédée à Seyssel le 26 novembre 1782.
- 1-2-4- **Anne GORRATY**, née vers 1661, mariée le 28 novembre 1690 à **Jean-Baptiste DEMIAS** de Saint-Jean-le-Vieux, décédée le 6 septembre 1706 à l'âge d'environ 45 ans ;
- 1-2-5- **Jacqueline GORRATY**, née vers 1663, mariée vers 18 mai 1692 avec **Claude ORSET**, décédée le 6 mars 1718 à l'âge de 55 ans environ ;
- 1-2-6- **Gabrielle GORRATY**, née vers 1667, mariée à **Louis AVIGNON**, chapelier à Saint-Jean-le-Vieux, décédée le 26 juillet 1756 à l'âge de 89 ans environ ;
- 1-2-7- **Claude Philibert GORRATY**, enfant illégitime né de Catherine, fille de Saint-Jean-le-Vieux, le 26 décembre 1680, adopté par Jean-François GORRATY ;
- 1-2-8- **Dominique GORRATY**, vivant en 1684 ;
- 1-2-9- **Antoine GORRATY**, né vers 1664, marchand à Saint-Jean-le-Vieux, accessoirement co-fermier des dîmes de l'Abbé d'Ambronay, décédé le 27 mai 1709 à l'âge de 45 ans environ ;
- 1-2-10- **Pierre GORRATY**, né en 1670, maître chirurgien, marié à Marguerite ROBAS, décédé à 100 ans et 14 jours le 17 mai 1770 à Saint-Jean-le-Vieux, dont :
 - 1-2-10-1- **Paul GORRATY**, né à Saint-Jean-le-Vieux le 26 mai 1720 ;
 - 1-2-10-2- **Catherine GORRATY**, née le 16 juillet 1721 à Saint-Jean-Le-Vieux, mariée à **André RENARDAT** de Mérignat, le 5 juin 1753 ;

- 1-2-10-3- **François GORRATY**, né le 23 octobre 1722 à Saint-Jean-le-Vieux, décédé le 26 mars 1756 ;
- 1-2-10-4- **Suzanne GORRATY**, née le 22 septembre 1723 à Saint-Jean-le-Vieux ;
- 1-2-10-5- **Modeste GORRATY**, née le 3 mai 1725 à Saint-Jean-le-Vieux, décédée le 18 juin 1726 ;
- 1-2-10-6- **Jeanne Claudine GORRATY**, née le 18 décembre 1726 à Saint-Jean-le-Vieux, mariée le 12 février 1771 à **Sébastien TISSOT** marchand d'Ambérieu-en-Bugey, veuf de Marie Philiberte SOFON ;
- 1-2-10-7- **Jacques Christophe GORRATY**, né le 25 juillet 1728 à Saint-Jean-le-Vieux ;
- 1-2-10-8- **Antoine GORRATY**, né le 15 janvier 1730 à Saint-Jean-le-Vieux ;
- 1-2-10-9- **Pierre GORRATY**, né le 3 septembre 1731 à Saint-Jean-le-Vieux, marié à Saint-Jean-le-Vieux le 9 septembre 1756 à **Françoise MATHIEU**, remarié le 14 octobre 1766 à Poncin avec **Françoise GROS**, maître chirurgien juré³⁸, bourgeois, marchand et aubergiste à Saint-Jean-le-Vieux, décédé le 21 octobre 1806 à Saint-Jean-le-Vieux âgé de 75 ans. Du second mariage, de nombreuses naissances, toutes à Saint-Jean-le-Vieux, mais un fort taux de mortalité infantile :
 - 1-2-10-9-1- **Pierre GORRATY**, né le 9 septembre 1767 ;
 - 1-2-10-9-2- **Marie Françoise GORRATY**, née le 21 juillet 1768, décédée le 22 juillet 1768 ;
 - 1-2-10-9-3- **François GORRATY**, né le 3 août 1769 ;
 - 1-2-10-9-4- **Marie Elisabeth GORRATY**, née le 31 octobre 1770 ;
 - 1-2-10-9-5- **Antoine Marie GORRATY**, né le 3 décembre 1771 ;
 - 1-2-10-9-6- **Charles Joseph GORRATY**, né le 1 décembre 1772 ;
 - 1-2-10-9-7- **Benoît GORRATY**, né le 21 novembre 1773, décédé le 23 novembre 1773 à Poncin ;
 - 1-2-10-9-8- **Françoise GORRATY**, née le 27 novembre 1774, décédée le 28 novembre 1774 ;
 - 1-2-10-9-9- **Jeanne GORRATY**, née le 27 novembre 1774 ; décédée le 28 novembre 1774 ;
 - 1-2-10-9-10- **Jeanne Marie GORRATY**, née le 8 décembre 1775 ;
 - 1-2-10-9-11- **Josèphe Marguerite GORRATY**, née le 4 janvier 1777 ;

³⁸ **Chirurgien Juré** : titre que l'on donnait aux chirurgiens, à cause du serment qu'ils prêtaient entre les mains du magistrat (Littre).

- 1-2-10-9-12- **Marie Dorothée GORRATY**, née le 28 janvier 1778 ;
- 1-2-10-9-13- **Marie Françoise GORRATY**, née le 25 mars 1779, décédée le 22 décembre 1780 ;
- 1-2-10-9-14- **Jacques Joseph GORRATY**, né le 29 mars 1780 ;
- 1-2-10-9-15- **Françoise GORRATY**, née le 5 juin 1781 ;
- 1-2-10-9-16- **Marie Suzanne GORRATY**, née le 30 juillet 1782 ;
- 1-2-10-9-17- **Marie Antoine GORRATY**, né le 7 septembre 1783, décédé le 12 septembre 1784 ;
- 1-2-10-9-18- **Jean Baptiste GORRATY**, né le 4 février 1785 ;
- 1-2-10-9-19- **Marie Catherine GORRATY**, née le 25 juillet 1788.
- 1-2-10-10- **Jean François GORRATY**, né le 1 septembre 1732 à Saint-Jean-le-Vieux décédé le 21 août 1734 à l'âge de 2 ans ;
- 1-2-10-11- **Françoise GORRATY**, née le 30 août 1734 à Saint-Jean-le-Vieux, mariée à **Jacques GARNIER** de Merloz, Hautecourt-Romanèche le 20 février 1776, décédée à Saint-Jean-le-Vieux le 18 septembre 1792, âgée de 57 ans ;
- 1-2-10-12- **Thérèse GORRATY**, née le 6 octobre 1736 à Saint-Jean-le-Vieux, mariée le 7 janvier 1767 à **Claude COTON** marchand de Pont-d'Ain ;
- 1-2-10-13- **Jean Baptiste GORRATY**, né le 27 décembre 1738 à Saint-Jean-le-Vieux, décédé le 2 septembre 1739 à l'âge de 8 mois ;
- 1-2-10-14- **Jeanne Françoise GORRATY**, née le 25 juin 1741 à Saint-Jean-le-Vieux, décédée le 23 juin 1748 à l'âge de 7 ans ;
- 1-2-11- **Marguerite GORRATY**, née le 27 juin 1675, mariée le 24 janvier 1704 à **Antoine BARRET**, marchand muletier de Lyon, originaire de Reilhac, puis aubergiste à l'enseigne « La Couronne » et marchand à Saint-Jean-le-Vieux.

Le patronyme disparaît de la paroisse de Saint-Jean-le-Vieux avant la Révolution.

Sources non encore citées

- Base de données de l'association de recherches généalogiques CousAin ;
- Site internet des Archives départementales de l'Ain ;



Les minutes des XVII^e et XVIII^e siècles étaient parfois reliées dans de solides couvertures faites d'anciens parchemins - On a utilisé ici une vieille partition de chant religieux. Archives départementales de l'Ain, 3E 1584 - Me François Gaspard Gorraty